

Image not found or type unknown



Durée d'une saisie conservatoire

Par **France13610**, le **06/03/2020** à **14:00**

Bonjour

En decembre 1997 le proptétaire de l'appartement que nous occupions avec mon mari nous a bloqué les comptes , nous réclamant de l'argent qu'on ne lui devait pas. J'ai eu comme ça un compte epargne logement à la Banque postale de bloquer. Il n'y a jamais eu de suite à cette saisie conservatoire car elle n'avait pas lui d'être. Aujourd'hui j'aimerais récupérer la somme bloquée 700 euros, mon mari est décédé. La banque postale me demande une main levée. L'huissier ne veut pas me faire de main levée je dois retrouver le propriétaire et lui demandé une main levée! cette histoire a 23 ans ,ma question combien de temps dure une saisie conservatoire?

Merci pour votre aide